

LES IMPÔTS DE PRODUCTION SONT-ILS RESPONSABLES DU DÉFICIT DE CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANÇAISES ?

Matthieu CHTIOUI, [Nadine LEVRATTO](#)

CNRS, université Paris Nanterre

 nadine.levratto@parisnanterre.fr

Séminaire  **Cournot**

17 février 2022



Définition

- [Insee](#) :
 - Les impôts sur la production et les importations (D2) sont des versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne (UE) sur la production et l'importation de biens et services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ils sont dus quel que soit le montant des bénéfices obtenus. Ils comprennent les impôts sur les produits (D21) et les autres impôts sur la production (D29).
- Assemblée nationale ([Rapport](#))
 - la fiscalité de la production, c'est l'ensemble de la fiscalité directe des entreprises à l'exception de l'impôt sur les sociétés, lequel taxe les bénéfices
- CAE ([Note](#))
 - « les impôts sur la production sont les plus nocifs en raison des distorsions qu'ils engendrent tout au long de la chaîne de production. Contrairement à l'impôt sur les bénéfices ou la TVA, les impôts sur la production affectent directement les décisions des entreprises en termes de choix des modes de production et de prix et peuvent donc pénaliser leur productivité et leur compétitivité »

La fiscalité des entreprises

Combien reçoivent et versent les entreprises

Impôts et taxes versées par les entreprises en 2012, aides et niches fiscales en 2013, en milliards d'euros

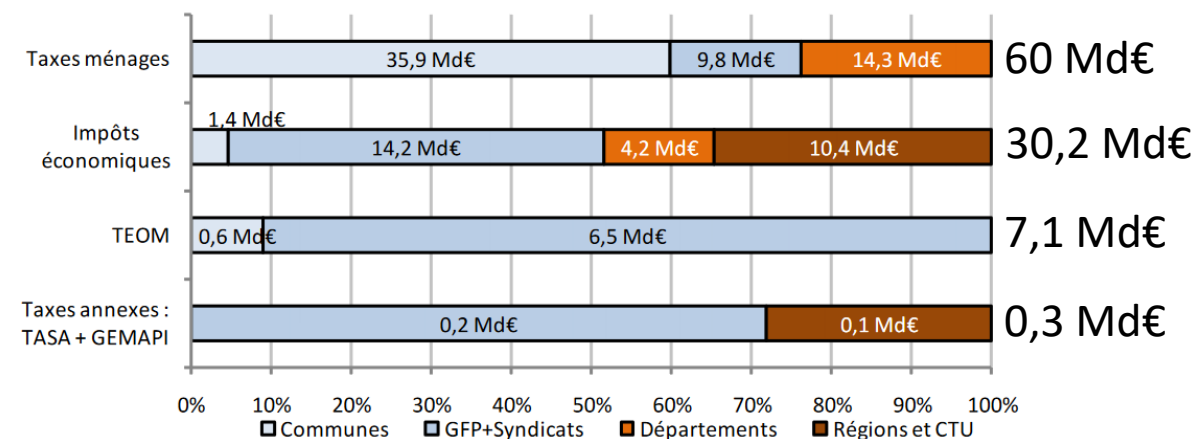


Source : Insee, Rapport de la mission Modernisation de l'action publique

Crédits : Radio France

Hors taxes sur les salaires, les principaux impôts sur la production sont les impôts locaux
→ Champ de l'analyse

Répartition des impôts locaux en 2020



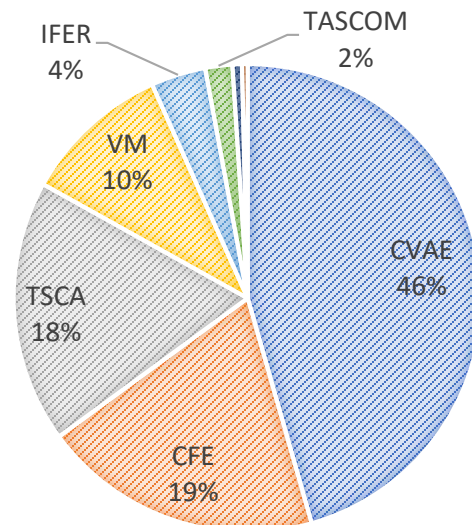
Source : DGFIP, REI ; calculs DGCL.

2021 : 10 Md€ d'allègements supplémentaires pour les entreprises provenant de la baisse des impôts dits « de production » prévue dans le Plan de relance.

Taxes et impôts locaux payés directement par les entreprises en 2020

Ancienne
TP

CVAE (19,5 Md)
CFE (8,3 Md)
IFER (1,6 Md)
TASCOM (0,8 Md)
VM (4,4 Md)
TSCA (7,8 Md)
Pylônes (280 M)
Publicité (163 M)

Source : [DGCL](#)

Glossaire

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, fondée sur la valeur ajoutée dégagée avant 2020; taux national

CFE : Contribution foncière des entreprises fondée sur la valeur locative du local; taux fixé par la commune ou le groupement

IFER : Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux

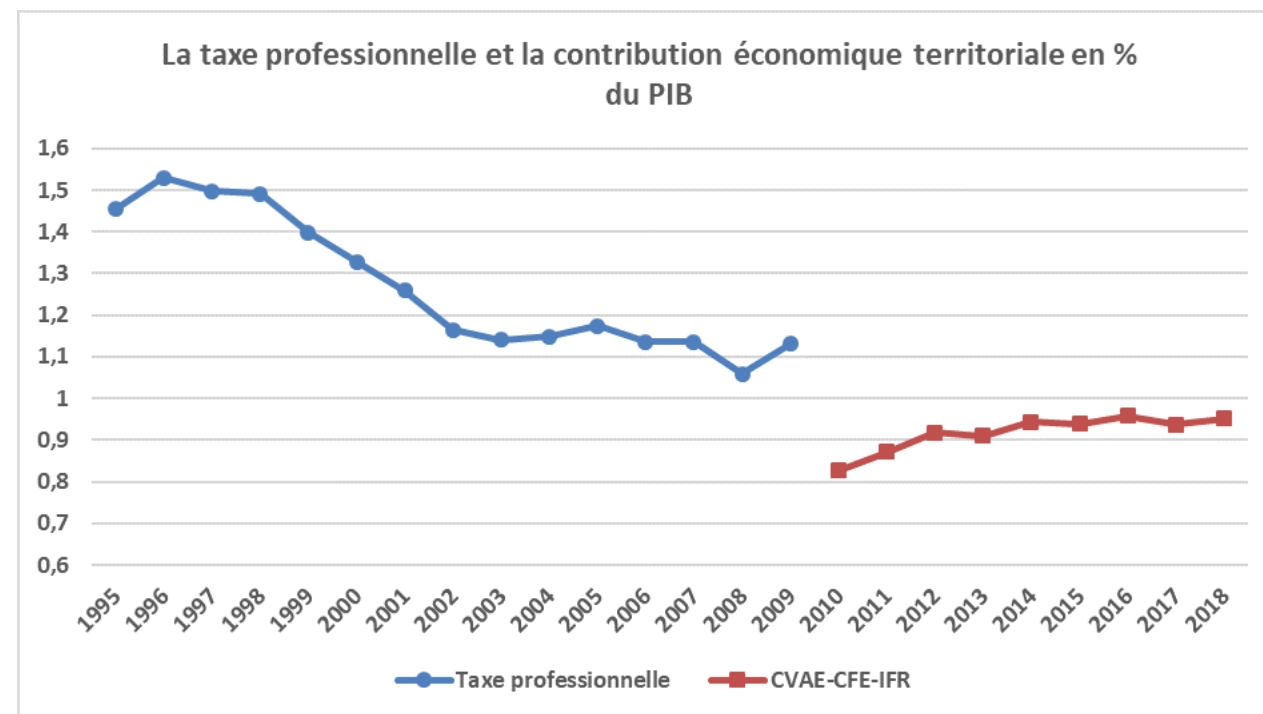
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

VM : Versement mobilité

TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurance

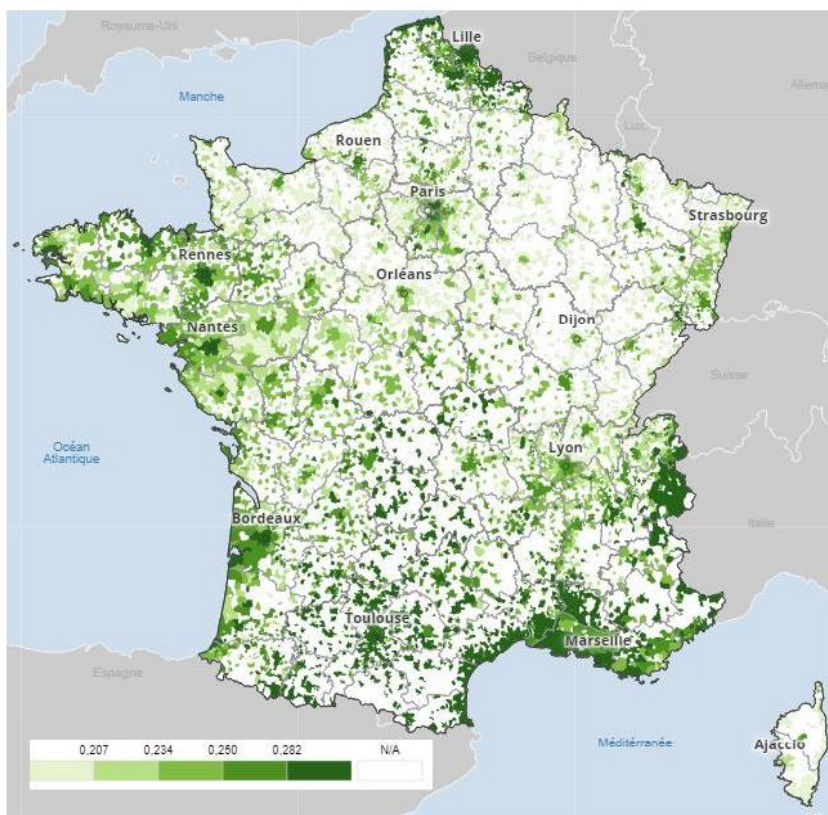
Une tendance générale au recul

- Poids de la fiscalité locale appliquée aux entreprises = 47,2mds€ en 2016 (Medef), 42,4 en 2019 (OFGL)
- Un poids par rapport au PIB en baisse entre 1996 et 2009; en très légère hausse depuis 2010
- Une vision généralement négative de cette fiscalité jugée nuisible à la compétitivité des entreprises
- Pourtant, les études empiriques sur le lien entre fiscalité locale et croissance des entreprises sont loin de converger vers une relation négative.

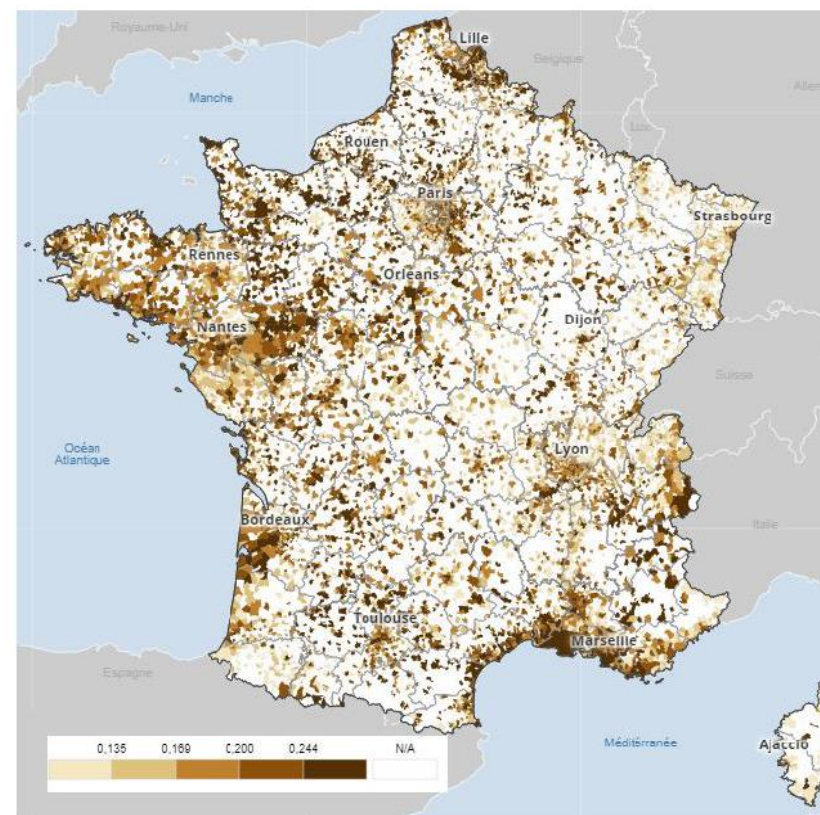


Taux de taxation des principaux impôts locaux appliqués aux entreprises

Taux de CFE en 2011



Taux de TFPB en 2011



Sources : DGFIP

Cartographie des auteurs à partir de INSEE (outil internet).

Quel lien entre impôts locaux et emploi ?

Analyse empirique sur la période 2011-2015

- Champ : communes qui comptent 100 salariés ou plus travaillant dans l'ensemble des secteurs d'activité sous contrat de droit privé.
 - Sur les 36 464 communes dénombrées en France au 31 décembre 2015, 9 347 passent ce seuil. Elles représentent 97,3 % de l'emploi salarié national en 2015.
 - L'exclusion des communes comptant moins de 100 salariés, soit approximativement 70 % des communes françaises, est justifiée par leur faible contribution à l'emploi total
- Variable expliquée : croissance de l'emploi

$$Croieff_i = \frac{Eff_{i, 2015} - Eff_{i, 2011}}{Eff_{i, 2011}}$$

$Eff_{i,t}$ = nombre de salariés déclarés au 31 décembre de l'année t par les établissements actifs opérant sur une commune i au cours de l'année t ($t = 2011, 2015$).

Estimation de la relation entre impôts locaux et emploi

Modèle de croissance de l'emploi à l'échelle communale

$$\text{CroiEff}_{i,2015} = f(\text{Fiscalité_locale}_{i,2011}, \text{Investissement_public}_{i,2011}, \text{Contrôles}_{2011})$$

Variables d'intérêt

1/ captant la fiscalité locale :

- Taux de CFE voté pour 2011
- Base de CFE par salariés
- Taux TFPB voté pour 2011
- Pas de base TFPB pour les entreprises ...

2/ captant l'investissement public :

- Dépenses moyennes d'équipement par habitant entre 2000 et 2009

Contrôles

- Type de commune
- Distance à la métropole
- Revenus

Résultats

- **CFE** : rejet de l'hypothèse qu'un poids de la CFE plus élevé dégrade l'emploi. On trouve une association positive et significative, sauf quand on contrôle par la région d'appartenance
→ Une disparité géographique pourrait influencer à la fois sur la géographie de la CFE et celle de l'emploi
- **TFPB** : association très proche de zéro, non significative
- **Dépenses d'équipement** : association positive avec l'emploi

Les communes qui ont plus investi entre 2000 et 2009 ont connu des croissances d'emploi plus fortes entre 2011 et 2015

⚠ Corrélation $\neq$ causalité

Pour aller
plus loin



Fiscalité locale et dynamique d'emploi des territoires : analyse empirique sur les communes françaises

Matthieu Chtioui, Nadine Levratto

DANS **REVUE D'ÉCONOMIE RÉGIONALE & URBAINE** 2021/2 (Avril), PAGES 247 À 283

Explications possibles de la relation positive

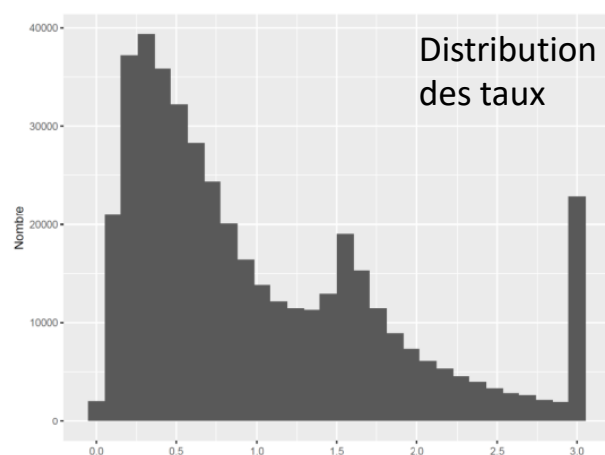
- Un facteur sous-jacent pas ou mal mesuré confond l'emploi et la fiscalité (ex. agglomération)
- Les différences territoriales de CFE sont trop faibles pour créer des différences de développement
- Les entreprises ne sont pas toutes sensibles à la fiscalité locale mais nous n'avons pas la possibilité d'isoler celles qui le sont
- Les entreprises sont peu sensibles à la fiscalité locale car son poids est réduit ➔ possibilité à investiguer

Une charge fiscale limitée

Poids de la CET dans l'économie

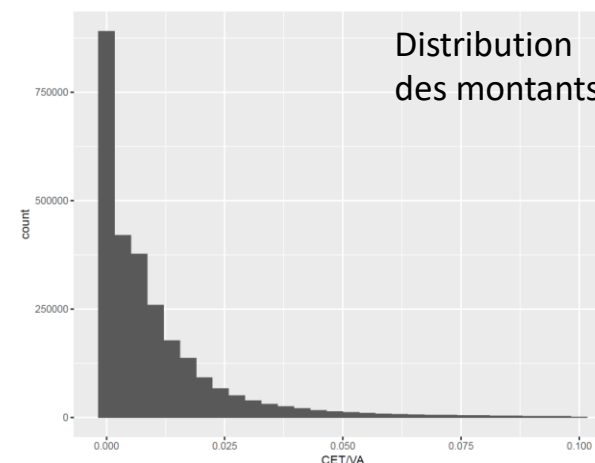
	Moyenne	P10	P25	Médiane	P75	P90	N
CFE_etab	1 895	0	0	366	805	1 883	5 007 058
CFE_ent	2 170	0	0	353	762	1 655	4 372 635
CVAE	32 802	257	257	257	7 576	36 854	454 658

Un grand nombre d'entreprises dégrévées de la CVAE → concentration des redevables :
86 053 établissements industriels imposés au titre de la CFE versent 40% du produit total



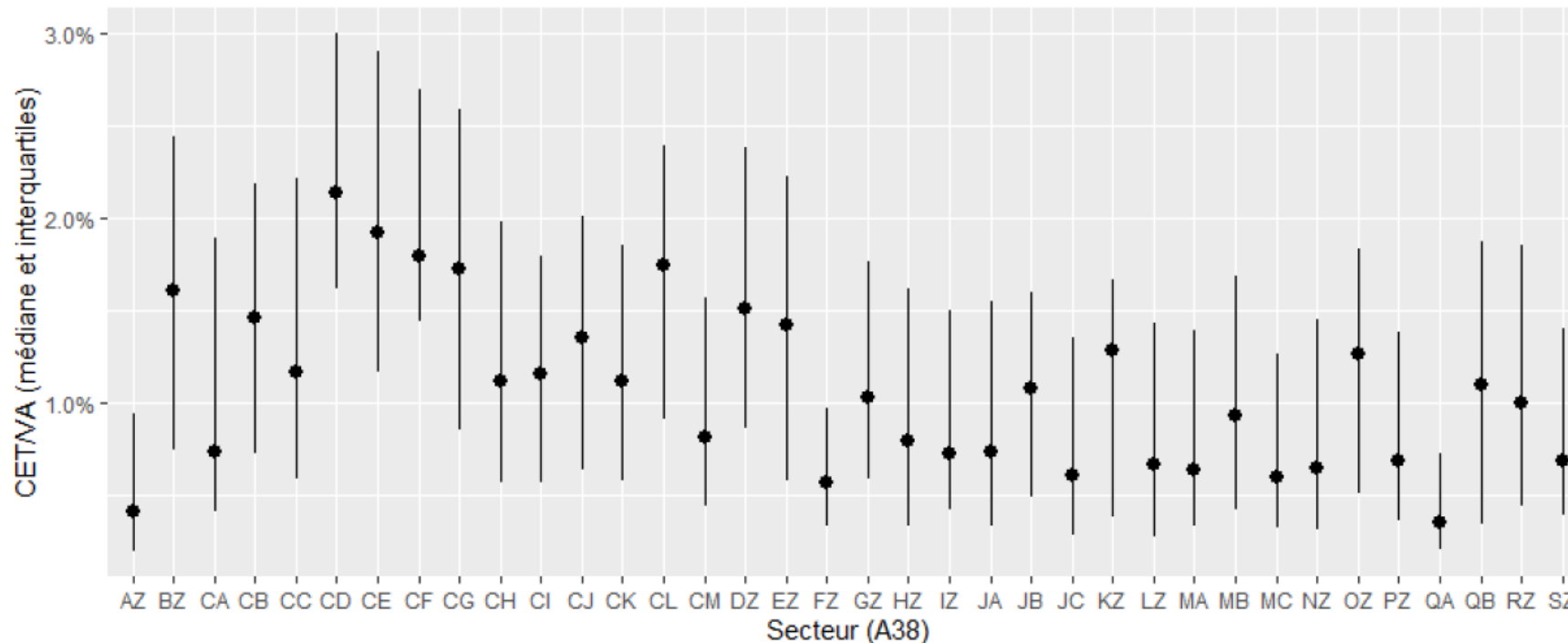
A partir des bases CVAE et CFE, 2019

CET/VA



A partir du fichier FARE

Une fiscalité très concentrée



B : Industrie extractive
C : Industrie manufacturière
D : Energie
E : Eau et déchets

K : Finance et assurance

O : Administration publique

Conclusion : principaux résultats

- La comparaison des territoires et des entreprises montre que **les écarts de fiscalité locale expliquent peu les différences de croissance**
- **La fiscalité économique locale repose essentiellement sur quelques grandes entreprises** à l'échelle nationale. Pour les territoires cela dépend de la composition du tissu d'entreprises
- Les secteurs industriels versent une part importante de la CET en raison de fortes VA (CVAE) et d'un foncier de haute valeur (CFE)
- Si l'investissement des entreprises industrielles dépend de la CAF, le poids de la CET (plafonnée à 3% de la VA) est relativement peu prohibitif
- Les dépenses publiques locales ne sont pas neutres pour les entreprises : l'investissement public local est corrélé à l'évolution de l'emploi au niveau communal

Conclusion : restaurer le lien avec la fiscalité

- La double face de la fiscalité : de plus en plus souvent vue comme un fardeau pour les entreprises mais aussi condition nécessaire à l'action publique
- Tendance actuelle favorable à l'allègement des impôts pour les entreprises, y compris les impôts locaux
- Risque : érosion de l'action publique alors que les effets bénéfiques des dépenses d'équipement peuvent plus que compenser les effets négatifs de la charge fiscale qui permet de les financer.
- A court terme, il est limité par l'engagement de l'Etat de compenser à l'euro près les pertes fiscales des communes causées par les nouvelles réductions de CET.
- Mais :
 - *Quid* à long terme ? L'Etat va devoir trouver les moyens de financer ces mesures, ce qui veut dire soit emprunter, couper dans les dépenses, ou lever de nouveaux impôts.
 - Réduction de l'autonomie fiscale des régions.
 - En distendant le lien fiscal entre les collectivités du bloc communal et les entreprises, c'est l'incitation à l'accueil d'entreprises, la réalisation d'investissements utiles pour ces dernières et, finalement, tout l'écosystème économique qui peut s'en trouver affecté.
- L'évaluation des effets des nouvelles baisses d'impôts devra impérativement être réalisée avant d'en décider le maintien sur la durée.

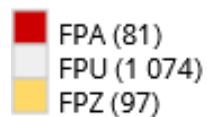
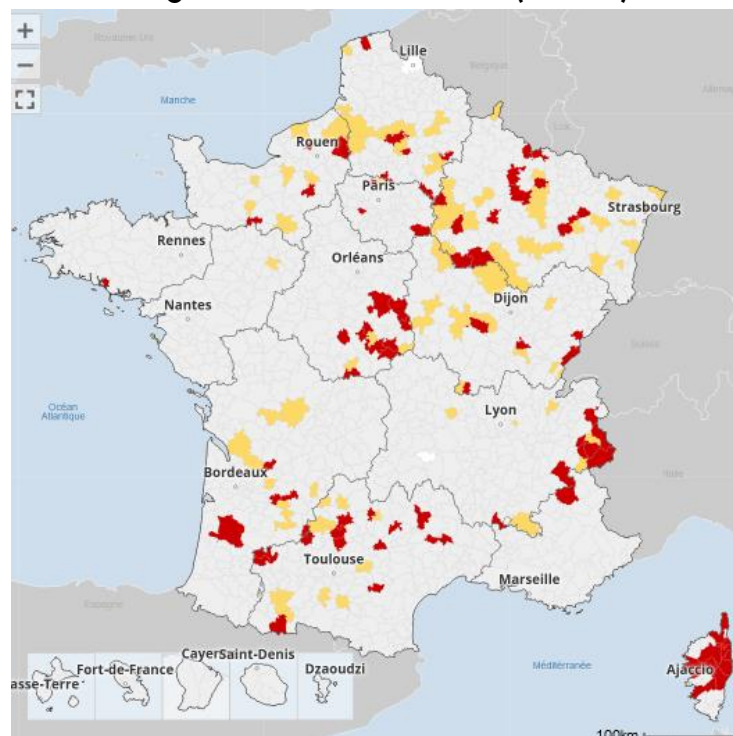
Annexes

Très chers impôts ?

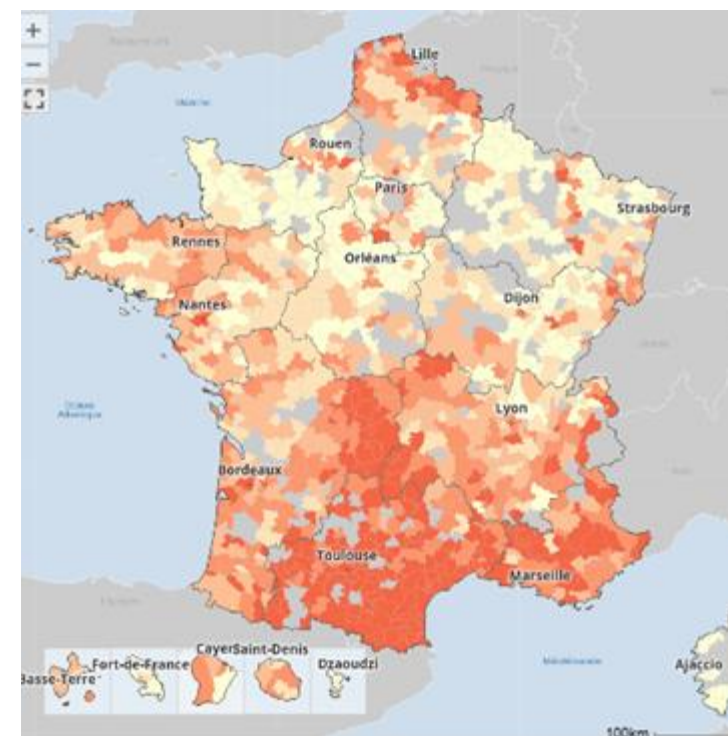
- Pourquoi réduire les impôts de production
 - Arguments avancés:
 - Plus élevés en France que dans les principaux pays d'Europe → distorsion de concurrence et perte de compétitivité,
 - Découragent l'investissement productif,
 - Pénalisent l'industrie,
 - Dissuadent l'implantation des entreprises.
 - Point faible : peu d'arguments empiriques à l'appui de ces thèses
- 

La situation en France

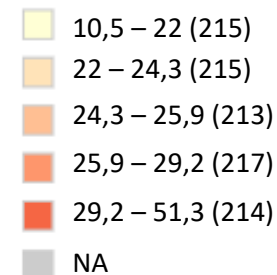
Régime fiscal des EPCI (2020)



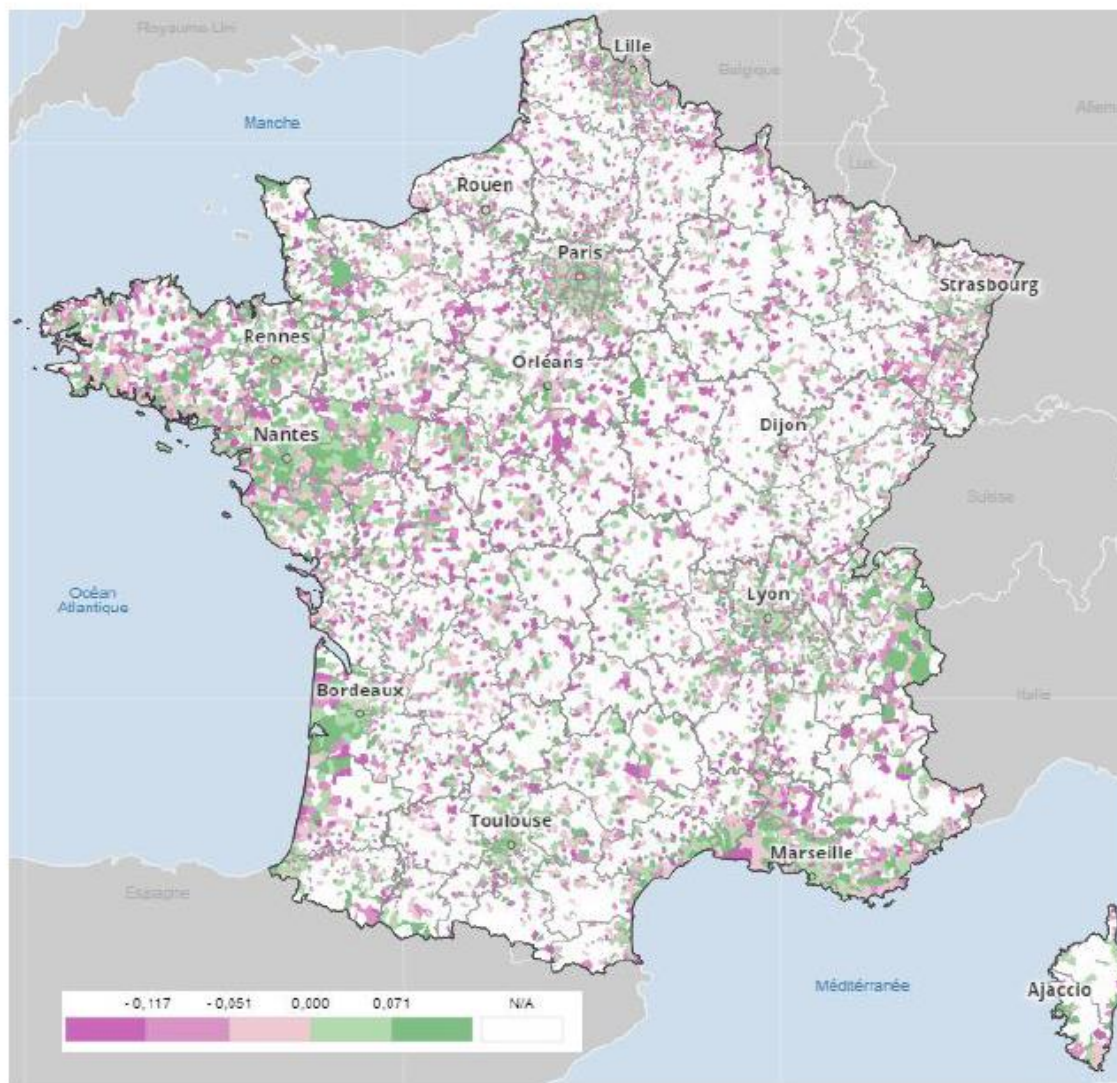
Taux de CFE dans les EPCI à FPU (2020)



Taux (%)



Taux de croissance de l'emploi 2011-2015



Note : la variation de l'emploi est mesurée à partir de la formule suivante $(Emp_{2015} - Emp_{2011})/Emp_{2011}$

Source : Acoess

Cartographie des auteurs à partir de INSEE (outil internet).

Coefficients estimés par la méthode des moindres carrés (OLS) et la régression quantile pour le premier, deuxième et troisième quartile (q25, q50, q75)

	OLS	q25	q50	q75
<i>CFE</i>	0,179*** (0,043)	0,157*** (0,039)	0,177*** (0,026)	0,173*** (0,043)
<i>TFPB</i>	-0,004 (0,032)	-0,029 (0,029)	-0,05** (0,022)	-0,028 (0,033)
<i>lnBaseCFE</i>	-0,004 (0,004)	-0,012*** (0,004)	-0,006* (0,003)	-0,006 (0,004)
<i>lnDepEquip</i>	0,017*** (0,004)	0,015*** (0,003)	0,012*** (0,003)	0,011*** (0,003)

CFE : taux de CFE, *TFPB* : taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, *lnBaseCFE* : logarithme du montant de base foncière par salarié, *lnDepEquip* : logarithme des dépenses d'équipements moyennes par habitant sur la période 2000-2009.